

Mes chers confères,
Mesdames et messieurs,
Mes chers Joël et Myriam,
Ma chère Marie Annick,

L'exercice auquel je vais me livrer est éminemment délicat puisque je vais devoir, chère Marie Annick, évoquer des traits de caractère et un parcours de vie que beaucoup de présents connaissent.

Et l'exercice est encore plus délicat puisque, réunis pour cette manifestation qui va vous voir être faite officier de la Légion d'Honneur, un certain nombre des personnes présentes ici ont déjà été, à vos côtés, lors des cérémonies précédentes qui vous ont vue être honorée par la République ...

Le défi est difficile mais sans hésitation, j'ai accepté de me prêter à cette sympathique tradition....

Et pour être sincère non seulement cette demande m'a fait plaisir tant j'ai d'amitié pour vous, Joël et Myriam et mon propos va me permettre d'illustrer cette affirmation, mais elle m'a honorée, car les personnes à qui vous auriez pu demander de vous remettre les insignes d'officier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur sont nombreuses.

Je me suis donc sentie autorisée à évoquer dans mon propos deux sujets qui nous tiennent à cœur à vous, à Joël et à moi : l'hospitalisation à domicile et la fin de vie.

J' imagine qu'en disant cela , au fond de vous, chers amis, vous commencez à craindre un discours qui plombe l'ambiance de cette soirée.

Je vous rassure, il n'en sera rien, nous allons vivre un moment joyeux, puisque c'est la conception de la vie des Pavageau.

Parler de sujets graves n'implique pas de le faire tristement, au contraire puisque nous voulons, Marie Annick et moi, inscrire ces thèmes dans la réalité de la vie.

Et puis, il ne vous aura pas échappé que nous sommes réunis précisément dans les locaux de l'HAD de Nantes et sa région et qu'il est donc légitime que, présidente de l'association gestionnaire de cet HAD et de la fédération nationale des établissements d'HAD, je commence mon propos par un fervent plaidoyer en faveur de cette offre de soins encore trop méconnue.

L'idée d'hospitalisation à domicile est née en 1958 de la volonté de visionnaires qui estimaient que le domicile pouvait être un lieu de soins. D'abord fortement centrée sur une activité de soins palliatifs pour les patients atteints de cancer, les établissements d'HAD ont largement su se diversifier et élargir leur périmètre d'interventions, tout en gardant leur raison d'être : prendre en charge des patients qui en l'absence de structures d'HAD devraient rester à l'hôpital ou en clinique, du fait de la gravité de leur état de santé et des soins complexes qu'ils

justifient. En clair, notre mission est de nous substituer à l'hôpital dès lors que l'instabilité de l'état du patient n'impose pas une surveillance continue.

Pour réussir en 2021, à soigner plus de 155 000 patients et demain beaucoup plus, il nous a fallu franchir bien des obstacles et encore aujourd'hui déployer des trésors de conviction.

Il faudra attendre 1973 alors qu'existaient une quarantaine de structures en France métropolitaine, pour que l'hospitalisation à domicile soit identifiée et créée la fédération nationale des HAD,
1979 pour que se crée l'association gérante de l'HAD de Nantes et sa région dans les locaux de laquelle nous sommes réunis,
et 1991 pour que cette activité soit reconnue comme une alternative à l'hospitalisation, par le biais d'un amendement, que jeune députée, j'ai fait adopter dans la loi sur l'Hôpital, portée par Claude Evin.

1996, voit donner une nouvelle impulsion à l'HAD et à la FNEHAD, par la voix de du Dr Pierre Jean Cousteix, mon prédécesseur à la présidence de la FNEHAD à laquelle je succède en 2006 alors que je suis depuis un an présidente de l'association de Nantes, à la demande de son président depuis 20 ans, le professeur Jean Vincent Bainvel, ancien chef du service d'orthopédie de Nantes et ancien président de la commission médicale d'établissement du CHU de Nantes.

Depuis l'HAD a bien changé. Le statut d'établissement de santé des HAD a été inscrit dans la Loi en 2009 ; la FNEHAD est devenue une fédération hospitalière officiellement reconnue par les pouvoirs publics; les HAD sont autorisés à intervenir dans les établissements médico-sociaux ; il existe des HAD dans tous les départements de France et d'outre-mer ; les HAD ont été bénéficiaires des grands programmes nationaux du numérique en santé ; des textes fondateurs ont été élaborés sous l'égide du ministère et de divers ministres de toute obédience politique, le dernier, feuille de route de l'HAD pour les années 2021/2026, ayant été annoncé en décembre dernier par Olivier Veran.

Ce document, par les 7 axes d'actions qu'il contient démontre la politique très volontariste de développement de l'hospitalisation hors les murs et illustre le virage ambulatoire de notre système de soins.

Ce début de l'année 2022 aura vu également l'identification de l'HAD comme une offre de soins hospitalière pleine et entière, au même titre que le MCO, le SSR et la Psychiatrie et un possible élargissement de nos périmètres d'intervention, vers le suivi des grossesses à risque, la prise en charge des très jeunes enfants, la rééducation, la chimiothérapie injectable, domaines qui ont donc vocation à prendre une grande importance en HAD dans les années à venir.

L'HAD a, vous le voyez, changé d'univers depuis 20 ans. Les projets sont légion et les capacités de développement des HAD très étendues.

Pour autant, rien ne se fait sans effort, sans aller chercher la reconnaissance de ses pairs, sans la confiance des prescripteurs et sans l'implication des collaborateurs de l'HAD

Grace à cet engagement, l'HAD de Nantes qui couvre les 2/3 du territoire de la Loire Atlantique des parties les plus urbaines aux zones les plus désertifiées dans le nord du département a, au fil des années, bien grandi,

60 patients/jours en 2005, près de 240 aujourd'hui, des antennes à Nozay, Ancenis et dans le Sud Loire, outre ces locaux qui siège social de l'HAD accueillent aussi les professionnels qui couvrent le territoire de Nantes et de sa très proche agglomération.

Plus de 150 salariés, infirmiers, aide soignants, médecins, secrétaires, assistantes sociales, pharmacien, kinés, logisticiens, auxiliaires de vie, psychologue, personnels financiers et administratifs œuvrent quotidiennement au fonctionnement de cet établissement de santé.

Un budget de près de 19 millions d'euros

Et au cœur de son organisation, le numérique, dont nous faisons un point d'appui pour mieux partager les informations avec les hôpitaux qui pour les 2/3 sont les prescripteurs de l'HAD et avec les libéraux, partenaires du quotidien de notre HAD

Mais me direz-vous, pourquoi ces explications sur l'HAD et finalement quels liens avec Marie Annick, que nous honorons aujourd'hui ?

Tel un feuilleton nous allons passer au 2eme épisode de cette cérémonie et parler de celle qui nous réunit aujourd'hui et ainsi comprendre la rencontre des Pavageau avec l'HAD.

Marie Annick Trebossen de son nom de famille, est morbihannaise, née à Malestroit le 5 juillet 1954.

Seconde d'une famille de 4 enfants, son père commerçant boucher de génération en génération et sa mère, elle-même fille d'artisan ayant migré de La Gacilly à Nantes transmettent à leurs enfants un socle solide de valeurs, que d'aucuns qualifieraient sans doute, de traditionnelles alors qu'elles sont simplement éternelles et naturelles : le goût du travail, le sens de l'effort, le courage de s'accrocher face aux alea de la vie, toutes qualités qui seront bien utiles à Marie Annick pour faire face à ce qu'elle va vivre quelques années plus tard.

Marie Annick suit une scolarité classique à Malestroit puis à Ploermel. Brillante, Marie Annick se révèle déjà dotée d'une forte personnalité d'autant qu'elle est, de surcroit, très bavarde. Comme Joël et elle-même le disent avec humour, elle a été d'autant plus punie d'être ensuite privée de la parole !

Mais on comprend aussi pourquoi elle s'accroche tant à vouloir communiquer en usant de toutes les possibilités que la nature et la technique peuvent offrir.

Le bac en poche, Marie Annick décide de faire du droit, parce que depuis toute petite cette discipline l'intéresse et qu'elle a envie de satisfaire ainsi son sens de la justice et son intérêt pour les autres.

Brièvement tentée par la profession d'avocat, Marie Annick ne se voit pas en situation de défendre l'indéfendable mais en revanche se verrait bien magistrat. Mais dotée d'une maîtrise de droit privé, poursuivre dans cette voie signifie encore plusieurs années d'études. Et Marie Annick, consciente des efforts faits par sa famille, veut désormais gagner sa vie et s'assumer financièrement.

Nous sommes en 1976.

Ancrée dans cette région Bretagne qui a vu naître nombre de personnes devenues des capitaines d'industries mondiales, c'est tout naturellement que Marie Annick postule chez un des emblématiques représentants de cet entrepreneuriat breton, lui aussi morbihannais et entre chez Yves Rocher. Les mêmes qui font la moue devant les valeurs que je citais tout à l'heure qualifieraient sans doute de désuet et de paternaliste ce capitalisme social qui voyait des chefs d'entreprise, comme Yves Rocher, ne pas supporter qu'une personne de leur territoire soit en difficultés pour trouver un travail.

Devenue adjointe du DRH, en charge de la formalisation et de la mise en place des premiers bilans sociaux, Marie Annick semble avoir un avenir tout tracé et la succession de son supérieur hiérarchique se profile.

Mais, le hasard de la vie va faire se rencontrer Marie Annick et Joël. Célibataire endurci, aimant profiter de la vie, Joël, dirige une société de négoce dans le vin, société qui est également propriétaire d'hectares de vignes.

Qui dit vignes, dit cueillette et récolte, et Joël vient régulièrement dans cette région de Malestroit, chercher des ouvriers agricoles qui, journaliers, louent leurs bras au rythme des saisons et de la diversité des récoltes.

A l'occasion d'une de ces venues, Joël fait la connaissance du frère aîné de Marie Annick. Le goût de la fête les rapproche et en frère attentif et certainement pas dénué d'arrière pensées, l'aîné de la famille invite son nouvel ami à rencontrer sa sœur et entraîne cette dernière pour fêter le réveillon de 1979, à Rezé, dans la maison acquise par Joël, quelques années auparavant.

Il faudra attendre l'anniversaire du frère de Marie Annick, fêté en février 1980 pour que la magie opère et que très vite ensuite, Marie Annick et Joël décide d'unir leurs destins. Le mariage est célébré le 8 novembre 1980

Pas question de rester à La Gacilly pendant que Joël travaille au Pallet au siège de la société qu'il dirige depuis quelques années et en bonne épouse, vous suivez votre mari et emménagez à Rezé.

Mais pas question de renoncer à une activité professionnelle, et en 1981, quelques semaines après votre arrivée dans la région nantaise, vous postulez à une offre d'emploi au Centre d'Information Féminin et Familial comme informatrice en droit et conseillère conjugale. Certes votre expérience en matière

conjugale est encore récente, mais l'adage dit qu'on ne parle jamais aussi bien que de ce qu'on ne connaît pas !!

Vous êtes à l'époque enceinte, le travail est à temps partiel, enfin à temps partiel en termes de rémunération car il ne l'est pas vraiment en temps.

Mais peu importe, ce poste vous passionne, vous l'exercez dans une ambiance sympathique avec des personnes avec qui vous resterez liée la vie durant, vous éprouvez un vrai sentiment d'utilité mais vous rentrez parfois chez vous le soir, ébranlée par les situations sociales épouvantables que vous racontent les femmes rencontrées.

Heureusement, votre vie personnelle est, elle, harmonieuse et le 30 novembre 1981, après une grossesse sans souci naît Myriam.

Bénéficiant du fait que la maman de Joël, garde Myriam, Marie Annick reprend son travail dans ce centre d'information, créé en 1978 et animé par le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, lui-même fondé en 1972, à l'initiative de l'Etat, avec pour objectif de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes.

En 1983, quelques mois avant votre accident, ce sera notre première rencontre. Je ne suis pas sûre que vous en ayez le souvenir...

Mais moi, je me souviens de cette prise de contact avec ce centre, présidé par Renée Broustal, forte personnalité dont la sensibilité politique n'était pas tout à fait celle de majorité nouvellement élue à la Mairie de Nantes. Jeune conseillère municipale, mon exercice de médecin m'avait propulsée dans le domaine social et sans doute faisons nous, avec Monique Papon, adjointe aux affaires sociales, la visite de tous les dispositifs existants sur la ville et subventionnés par celle-ci.

Et puis le 11 mars 1984 c'est l'accident vasculaire brutal, qui vous verra être deux mois dans le coma, être privée de l'usage de vos membres et de la parole et rester 31 mois à l'hôpital. Vous passerez dans divers services, en raison de votre état et des complications que celui-ci engendre.

Rapidement, vous rejoignez le service du Professeur Jean François Mathé, service de rééducation fonctionnelle situé à Saint Jacques et qui n'était pas aussi bien logé que ce service dirigé maintenant par le Professeur Perouin Verbe avec qui j'ai fait mes études de médecine ...il n'y a pas loin de 50 ans

Vous avez la chance d'être entre les mains d'une équipe qui recherche avant tout l'intérêt du patient et son équilibre non seulement physique mais également psychologique, qui n'enferme pas les malades dans leur handicap et qui va vous aider à construire une nouvelle vie.

Vous allez être aidé par une personne qui pendant des années vous assistera dans le quotidien de la tenue de la maison et l'HAD sera là par périodes pour éviter le retour à l'hôpital et vous assurez les soins dont vous pouvez avoir parfois besoin. Mais vous reprenez votre vie en mains.

Certes, vous vous déplacerez désormais en fauteuil roulant mais vous allez, désormais, tout faire pour avoir une vie normale :

- Vous avez une fille qui durant ces mois d'hospitalisation a été scolarisée, gardée après l'école par sa grand-mère, choyée par ses jeunes tantes et le soir, le papa a pris le relais après son travail, après être allé vous voir à l'hôpital.

Et à votre retour définitif à la maison après ces 31 mois d'hospitalisation, le soir vous surveillerez les devoirs de Myriam. Je me souviens, il y a des années de cette réflexion qui vous faisait dire que vous aviez été pleinement présente dans l'éducation de votre fille. Cela doit être vrai quand on voit là où est arrivée Myriam avec une mention très bien au bac, un diplôme de Sciences Po Paris, un autre de l'école de l'Europe à Bruges, une carrière de diplomate et une vie épanouie d'épouse et de mère.

- Vous allez voyager. Le 1^{er} voyage ce sera en 1986 alors que vous êtes encore en partie hospitalisée en rééducation à St Jacques, le PR Mathé donne son go pour deux semaines de vacances à Nice. Partis en avion, tous les 3 vous passerez ainsi vos premières vacances loin de Nantes, normalement, en famille.

Ce voyage sera suivi de nombreux autres : le Portugal, l'Espagne, l'Italie, Jérusalem, la Belgique, la Chine entre, Pékin et Schangaï....

Vous ne ferez pas le Tchad et l'Iran, pays où sont en poste pendant des années votre gendre et Myriam . Chacun comprendra ici que ce n'est pas en raison d'une impossibilité matérielle ...mais tout simplement parce que ce sont des pays où le voyage de villégiature n'est pas recommandé !!

- Vous allez aussi reprendre une vie active. Vous ne pouvez plus travailler hors de chez vous. Qu'importe vous allez travailler différemment, chez vous et user du fait que vous avez recouvré partiellement l'usage des auriculaires et ainsi taper sur l'ordinateur des thèses de médecine dès 1987.

Et puis surtout vous allez, vous engager avec passion et détermination dans la vie associative et les droits des handicapés.

Dès 1986, vous dictez à Joël, par vos clignements de paupière, puisqu'à l'époque c'est le seul moyen d'expression dont vous disposez, les conclusions du mémoire destiné au Tribunal dans le cadre du recours engagé contre l'URSSAF qui refuse l'exonération des charges sociales de l'emploi de la personne qui vous assiste quotidiennement. Vous gagnez ce recours et dans la foulée, vous interpellez des députés et plusieurs d'entre eux supporteront votre action devant le Parlement pour obtenir la généralisation du dispositif d'exonération des charges sociales pour les handicapés employant une aide à domicile. Ce sera fait sous le gouvernement que dirige Jacques Chirac entre 1986 et 1988.

C'est à cette époque alors que je suis un « bébé député » que Joël vient me voir pour des sujets relatifs au remboursement de matériels et équipements

nécessaires aux handicapés. De ce jour, nous resterons toujours en relation et communiquerons régulièrement par mail.

En 1997, c'est la création d'ALIS par Jean Dominique Bauby, journaliste, victime lui aussi d'un AVC et atteint du Locked in Syndrom er écrivain du « Scaphandre et le Papillon ». Très vite vous vous engagez dans cette association et en devenez un membre écouté et actif.

En 2002, vous rejoignez l'APF et là aussi vous faites vite autorité. Ce sera aussi l'époque de la rencontre avec Jacques Ricot, philosophe nantais très engagé dans le débat sur la fin de vie mais je vais y revenir dans quelques instants dans mon propos sur ce sujet.

Depuis vous intervenez régulièrement dans des colloques et conférences devant divers publics, étudiants, médecins, infirmiers, handicapés et leurs aidants.

Vous témoignerez, à Paris, devant les commissions parlementaires en charge de l'élaboration puis de la révision des lois sur la fin de vie les lois LEONETTI-CLAYES.

Vous m'aviez d'ailleurs également, fait le plaisir d'intervenir, il y a quelques années, aussi à Paris, lors de nos journées de hospitalisations de la FNEHAD et vos témoignages, le vôtre Marie Annick mais aussi le vôtre Joël avaient beaucoup impressionné les 400 personnes présentes à cette réunion.

Depuis 10 ans, vous êtes aussi au conseil de la MAAF, seule personne en fauteuil présente aux conseils et assemblées.

Vous êtes régulièrement sollicitée pour remettre des insignes du Mérite, dont vous êtes commandeur depuis novembre 2015 ou ceux de la Légion d'Honneur dont vous étiez chevalier depuis 2010. Je me souviens d'ailleurs que c'est à l'occasion de la réception de chevalier dans l'ordre du Mérite que j'ai rencontré pour la 1ere fois, Myriam en 1998, tout juste bachelière

Et puis, au milieu des années 2010 ce sera le plaisir du mariage de Myriam, et en 2016 puis 2020, vous devenez l'heureuse grand-mère de Diane et Jean.

Vous saviez mais vous avez encore un peu plus compris à la lueur de ce récit à quel point Marie Annick est une combattive.

Mais ce combat qu'elle a mené pour elle, pour Joël et Myriam, pour se construire une vie « normale » et réussir sa vie, elle le mène aussi pour les autres, pour celles et ceux qui comme elle, se trouvent à un moment de leur vie en grande faiblesse, dépendante de tous pour tout et au nom desquels parlent parfois des personnes qui, en fait, jugent la vie des autres selon leur propre prisme, en ce que (pour reprendre une expression communément entendue), cette vie mériterait ou pas d'être vécue.

C'est ce combat aussi qui nous a rapprochés, c'est aussi ce débat qui a fait se rencontrer Jacques Ricot et les Pavageau, ce sont les avis émis par le conseil national d'éthique à diverses reprises, les propositions de loi déposées par des députés, qui ont suscité de la part de Marie Annick, depuis 20 ans, des milliers

de courriers interpellant femmes et hommes politiques, journalistes, religieux...et plus largement toutes les personnes émettant une position sur la fin de vie.

Lors de son audition devant la commission parlementaire chargée d'évaluer les textes de 2005 sur la fin de vie, Marie Annick a expliqué aux députés présents, je cite : « les dommages collatéraux provoqués par ceux qui, n'en pouvant plus d'accompagner ceux qui souffrent, confondent la suppression du souffrant avec le combat contre la souffrance ».

Nous sommes au cœur du sujet, puisque l'an passé une proposition de loi a été discutée à l'Assemblée nationale, seule la procédure parlementaire en a empêché l'adoption. Et nous avons entendu lors de la campagne présidentielle évoqué le sujet avec l'idée lancée d'une grande consultation citoyenne sur cette idée d'une assistance médicalisée à la fin de vie ...

Je voudrais vous lire quelques extraits du courrier que j'ai adressé, l'an passé, aux 320 signataires de la proposition de loi en faveur de l'assistance médicalisée de la fin de vie, au nom des acteurs de la FNEHAD, et en particulier des médecins praticiens au sein de nos établissements, lettre à laquelle seuls 7 députés ont répondu ...vous pouvez saluer le succès ...d'estime de mon intervention ! Je crois que Marie Annick a plus de succès car elle, elle a des réponses

« Confrontés quotidiennement à la maladie et intervenant, jour et nuit, souvent pendant de longues semaines, auprès de patients fragilisés, en proie au doute, parfois en situation de détresse, mais aussi toujours capables d'éprouver des joies et des bonheurs, voire de faire encore des projets, nous constatons que les questions de la mort et du moment de celle-ci recouvrent une réalité aussi complexe et diverse que l'est la nature humaine.

De plus en plus, de mieux en mieux, nous arrivons à soulager les souffrances physiques et psychiques éprouvées par les patients. Certains d'entre eux indiquent, il est vrai, leur souhait d'en finir mais bien souvent, nous le constatons, ces propos sont des appels au secours face à la solitude, à l'indifférence, à la peur. Ce sont des appels à soulager leurs symptômes et des demandes d'empathie, de compréhension, d'amour et parfois le besoin d'être assuré de laisser une trace, un souvenir, un regret après la mort.

Combien de fois avons-nous vu des patients, que nous estimions perdus à courte échéance, continuer à vivre, tout simplement parce qu'ils voulaient participer à un événement heureux, le retour d'un enfant, une naissance, un anniversaire...

Comment la confiance que placent en nous les patients ne serait pas amoindrie si, au même titre que nous administrons des thérapeutiques pour soigner, soulager et guérir, nous étions conduits à injecter un produit létal ? Quel regard les patients porteront ils sur nous si devons endosser ce double rôle de soignant et de prescripteur de mort ? comment, nous soignants, pourrions-nous vivre avec

cette idée de pouvoir activement donner la mort, démarche qui va à l'encontre de notre déontologie et de ce que nous apprenons durant nos études, période durant laquelle il nous est enseigné de tout mettre en œuvre pour sauver et guérir les malades ?

Le droit à mourir avec une assistance médicale serait « l'ultime espace de liberté et de dignité ». Mais en quoi la maladie et les souffrances qu'elle peut engendrer sont-elles sources d'indignité ?

N'est-ce pas le rôle du législateur que de protéger les plus humbles et les plus fragiles et de les préserver de tout abus d'individus plus forts et plus puissants ?

N'est-ce pas donner du crédit à celles et ceux qui estiment trop coûteuses les charges engendrées par les personnes âgées et handicapées ?

En octroyant ce droit à mourir « médicalement », comment ne pas craindre que dans le futur, notre société n'en soit pas à reprocher à des personnes, atteintes de maladies incurables, de ne pas faire usage de ce droit ?

En instituant ce droit individuel à une fin de vie libre et choisie, ne menaçons-nous pas les droits à vivre de milliers d'autres ? Liberté est certes un des trois mots de la devise de la République Française mais celui de Fraternité est doté d'une charge tout aussi symbolique. »

En vous inscrivant il y a quelques années sur la liste des officiers de l'ordre national du mérite, le président de la république dans le courrier de félicitations qui vous était adressé écrivait

« Tous mes encouragements pour que vous continuiez à apporter à celles et ceux qui vous entourent cette richesse d'humanité »

14 ans après il a été entendu car femme engagée, épouse, mère et grand-mère, chacun s'accordera à penser qu'effectivement, votre rage de vivre, votre volonté de normalité, votre engagement en faveur de la dignité de la vie sont de réelles contributions à ce qui fait la force de l'humanité.

Mais justement le président actuel ne devrait-il pas s'interroger sur la contradiction qu'il y a à vous attribuer ces insignes d'officier de la Légion d'Honneur et de l'autre à ne pas entendre ce que vous exprimez de la dignité humaine ou à ne pas voir la richesse d'une vie vécue différemment mais pourtant normalement ? Je pense chère Marie Annick que vous allez encore, durant les mois à venir, être conduite à beaucoup écrire et à témoigner souvent !

Me voilà arrivée à la fin de mon propos. Long mais, que voulez-vous, chers amis, il y avait tant à dire ! et puis je n'avais pas promis au début de mon propos d'être brève...

Mais je ne voudrais pas conclure ce propos sans ajouter quelques mots, qui s'adresseront non pas à vous Marie Annick mais à vous Joël.

Je suis sûre que tous ici se disent que cette décoration est bien sur celle de Marie Annick mais est aussi celle d'un couple.

Car Joël, lui aussi, durant ces 38 ans, a œuvré, milité et lui aussi malgré les épreuves vécues, a gardé sa joie de vivre, élevé sa fille et brillamment réussi sa vie.

En effet, l'homme que vous connaissez, pour certains d'entre vous, comme le mari de Marie Annick et son aidant, est connu par d'autres comme ayant été pendant plusieurs décennies, directeur d'une entreprise qui sous son impulsion a multiplié par 3 le nombre de ses personnels et par 10 son activité. Il est je le sais pour certaines personnes présentes ici, un juge au Tribunal de commerce ayant œuvré efficacement durant 14 ans et qui encore aujourd'hui s'investit dans l'association Ecoute entrepreneur 44, association qui vient en aide à des chefs d'entreprise en difficultés.

Vous comprendrez à la lueur de ce bref rappel pourquoi je souhaite associer Joël à cette décoration d'autant qu'il est membre du conseil d'administration de l'HAD depuis des années après avoir été représentant à notre commission des usagers.

Je n'aurai garde d'oublier Myriam présente ce jour pour un bref aller et retour entre Téhéran et Nantes. Jean et son papa sont restés en Iran mais Diane et là et je vais lui demander de nous rejoindre pour m'aider dans la remise des insignes à sa grand-mère

En effet, il m'appartient maintenant de procéder à votre réception dans l'ordre de la Légion d'Honneur, éclatante démonstration de vos succès et de la reconnaissance de la République à votre égard.

Merci de votre attention.